

Cette association qui défend les intérêts des villes maritimes



L'Indépendant - Le 21 janvier 2017 par Nicolas Boussu

Les représentants des 28 communes réunis autour du président Henri Martin.
PHOTO/© D.R le **14/01/2017**

L'association des communes maritimes du Languedoc-Roussillon, fondée et présidée par Henri Martin, existe depuis 1999. Son assemblée générale s'est tenue mardi dernier.

Quinze ans que ce collectif défend les intérêts des villes du littoral de la région.

Le 14 janvier dernier, ses membres se sont réunis dans les locaux de l'Hôtel de Ville de Port-La Nouvelle à l'occasion de la première assemblée générale de l'année.

28 municipalités font partie de l'association des communes maritimes du Languedoc-Roussillon (ACMLR). Elles se réunissent, en général, jusqu'à quatre fois par an.

Le président reste **Henri Martin**, maire de La Nouvelle. C'est lui qui a fondé l'entité en 1999.

L'objet de l'ACMLR ? Échanger, fédérer, porter la parole et œuvrer pour le bien des communes adhérentes. "Le but, c'est d'engager des démarches qui garantissent l'intérêt général, résoudre des problèmes communs, tisser des liens de solidarité, garder le contact, rester force de propositions, promouvoir les communes membres, dialoguer et défendre nos positions auprès des pouvoirs publics", détaille Henri Martin.

Plusieurs dossiers récurrents pour l'ACMLR : notamment le dragage, l'érosion, la submersion marine, la taxe de séjour, les concessions de plage, le foncier des ports de plaisance, les labels, etc.

Et lorsque l'association se réunit, elle ne manque jamais de faire le point sur la réglementation en vigueur



Parmi les maires et représentants des 28 communes maritimes du Languedoc Roussillon, on remarque la présence de madame Grwendolfe Chaudoh, maire de Portiragnes, René Marty, maire de Port La Nouvelle, Jéah Ferrand, maire du Barcarès, Jean-Pierre Roman, maire de Port-Vendres, Bernard Dupont, maire de Canet, Gilles d'Escom, maire d'Agde, de nombreux élus, dont madame Monique Ching, adjointe au maire de Leucate, ou encore Marc Planas adjoint au maire du Barcarès, ainsi que Francis Samadi, représentant de l'Etat (DIRMCTE).

Réunion des communes maritimes

C'est au Barcarès que les membres de l'association se sont réunis pour la première session de travail de l'année

procédure d'instruction pour le classement des communes du littoral en « stations de tourisme ». La prochaine réunion se tiendra l'été prochain à Portiragnes.

EDF Energies Nouvelles, Eolif, Engie (GDF Suez) et Quadran. L'Etat devrait retenir 3 à 4 projets sur l'ensemble du territoire français dont un en Méditerranée, au terme d'un appel d'offres qui serait lancé au 3ème trimestre 2017 (au lieu de fin 2016).

Projet de ferme éolienne en mer

Il est prévu la réalisation de fermes pilotes pré commerciales de dimensions modestes, entre 3 et 6 machines de 5 MW unitaire minimum, pour valider les modèles économiques et les solutions techniques envisagées en vue de la réalisation de fermes commerciales. 3 secteurs propices ont été validés : face à Gruissan, Leucate/Barcarès et Fos sur mer, à une distance de 15 à 20 kms du rivage. La consultation du public a eu lieu du 9 au 30 avril dernier sur le site internet de la DIRM. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé jusqu'au 4 avril dernier. Plusieurs sociétés se sont d'ores et déjà montrées intéressées : Arkolla, DMS,

L'ADEME est chargée de l'instruction des dossiers, puis une sélection sera effectuée par un comité de pilotage constitué de représentants de différents ministères ; Le Premier Ministre effectuera le choix final. Ces projets seront accompagnés par l'Etat à hauteur de 150 millions d'euros par le biais de l'ADEME. La ferme pilote située en Méditerranée devrait être pleinement opérationnelle vers 2020/2021 pour une production de 15 à 30 mégawatts. ■

L'Association des Communes Maritimes du Languedoc-Roussillon (ACMLR) s'est réunie le 18 février dernier en présence du maire Alain Ferrand et de nombreux maires et représentants des 28 communes adhérentes. Créée il y a 15 ans, elle entretient des liens de solidarité et un contact entre les communes du bord de mer du Languedoc-Roussillon, elle permet d'évoquer les problèmes communs rencontrés par les communes littorales et de rechercher des solutions

par échange d'expériences. L'association présidée par Henri Marty, maire de Port La Nouvelle, propose également d'être un interlocuteur privilégié et une force de proposition auprès des pouvoirs publics. Elle peut aussi représenter les communes adhérentes auprès des services de l'Etat. A l'ordre du jour de cette matinée de travail : le projet d'éolien flottant en Méditerranée, la présence réduite des CRS sur nos plages est été (du 20 juillet au 22 août) du fait de l'euro de foot, et les nouvelles

Source : <https://issuu.com/port-barcares/docs/ecoute117/5>

L'Écoute n°117 - Mars / Avril 2016

Association : **ASSOCIATION DES COMMUNES MARITIMES D'OCCITANIE - PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE/ROUSSILLON.**

Identification R.N.A. : **W113000723**

No de parution : **20160052**

Département (Région) : **Aude (Occitanie)**

Lieu parution : **Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne.**

Type d'annonce : **ASSOCIATION/MODIFICATION**

Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. *Ancien titre* : ASSOCIATION DES COMMUNES MARITIMES DU LANGUEDOC-ROUSSILLON. *Nouveau titre* : **ASSOCIATION DES COMMUNES MARITIMES D'OCCITANIE - PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE/ROUSSILLON.** Siège social : hôtel de ville, place du 21 juillet 1844, 11210 Port-la-Nouvelle. *Date de la déclaration* : 13 décembre 2016.

Objet : entreprendre toutes démarches de nature à engager toute action contribuant à résoudre des problèmes communs, établir des liens de solidarité et un contact entre les communes adhérentes, être un interlocuteur privilégié et une force de proposition auprès des pouvoirs publics, représenter les adhérents à toutes actions de promotion et d'animation.